

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES MEMBRES

DU BUREAU DU 11 FEVRIER 2010

Le 11 février 2010, à 18h00 les membres du Bureau du SIREDOM se sont réunis dans la salle de réunions des locaux de l'Ecosite Sud Essonne à ETAMPES, (Essonne).

ETAIENT PRESENTS :

Franck MARLIN, Président
Jean-Claude QUINTARD, 2^{ème} Vice-Président
Eric BRAIVE, 3^{ème} Vice-Président
Jean PERTHUIS, 6^{ème} Vice-Président
Gilles LE PAGE, 9^{ème} Vice-Président
Jacques BEAUDET, 10^{ème} Vice-Président
Eric VALAT, 11^{ème} Vice-Président
Francis CHALOT, 13^{ème} Vice-Président
Paul DA SILVA, 14^{ème} Vice-Président
Françoise VIGNEAU, 15^{ème} Vice-Présidente

ETAIENT EXCUSES

Jean-Pierre MARCELIN, 8^{ème} Vice-Président
Pascal NOURY, 7^{ème} Vice-Président

ETAIENT INVITES :

Francis CHOUAT, délégué titulaire de la CA EVRY CENTRE ESSONNE
Didier CHASTANET, délégué titulaire de la CA EVRY CENTRE ESSONNE
Arnaud BARROUX, délégué titulaire de la CA EVRY CENTRE ESSONNE

ORDRE DU JOUR :

POINT N°1 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOSITE SUD ESSONNE
POINT N°2 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BUREAUX DE L'ECOSITE SUD ESSONNE AVEC LE SEDRE
POINT N°3 : PRESENTATION DES ACTIONS DE PREVENTION 2010
POINT N°4 : POINT SUR LA REUNION DU COMITE DE LIAISON DU 03/02/10
POINT N°5 : COMITE SYNDICAL DU 11/02/10 – RAPPORTEURS DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
POINT N°6 : QUESTIONS DIVERSES

POINT N°1 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOSITE SUD ESSONNE

Monsieur le Président rappelle concernant le personnel de l'Ecosite Sud Essonne que tous les employés n'ont pas encore fait l'objet d'un reclassement auprès de la SEMARDEL, ce qu'il déplore vivement.

Il informe les membres du Bureau qu'il s'est entretenu sur ce sujet avec le Président de la SEMARDEL et qu'il est dans l'attente de la réponse concernant notamment un employé.

D'autre part, Monsieur le Président demande à Monsieur Gérard LACAN, Directeur du SIREDOM, de faire le point sur l'appel à projet pour la nouvelle activité sur le site.

Monsieur Gérard LACAN expose que l'appel à projet est en cours de préparation. Quelques entreprises dans le domaine des déchets sont intéressées.

Afin de pouvoir notamment déterminer des critères de sélection, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage composé de techniciens et d'élus du SIREDOM.

Les élus intéressés par ce comité de pilotage sont :

- Monsieur Jean-Claude QUINTARD
- Monsieur Francis CHALOT
- Monsieur Eric BRAIVE
- Monsieur Didier CHASTANET
- Monsieur Jacques BEAUDET

Puis, Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation de la chaîne de tri et de la mise en place du quai de transfert des emballages et Journaux Revues Magazines (JRM) à l'Ecosite Sud Essonne, un règlement intérieur a été rédigé.

Ce règlement est à destination de tout intervenant sur le site.

Il définit les jours et horaires d'ouverture du site ainsi que l'ensemble des règles applicables :

- Les produits acceptés et refusés,
- Les conditions d'accès
- Les consignes d'exploitation du site,
- Les consignes de sécurité.

Il est demandé aux membres du Bureau du SIREDOM d'approuver ce règlement intérieur.

DELIBERATION :

VU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement intérieur de l'ECOSITE SUD ESSONNE, compte tenu du changement d'activité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE BUREAU DU COMITE SYNDICAL,

APPROUVE, à l'unanimité, les termes du règlement intérieur de l'ECOSITE SUD ESSONNE,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer ledit règlement intérieur

POINT N°2 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BUREAUX DE L'ECOSITE SUD ESSONNE AVEC LE SEDRE

Monsieur le Président rappelle que depuis mars 2002, une partie des Bureaux de l'Ecosite Sud Essonne (40 m2) est mise à disposition du SEDRE, en contre partie d'une redevance annuelle fixée à 2 287 Euros.

Par courrier en date du 26 janvier 2009, le Président du SEDRE a sollicité le SIREDOM afin de pouvoir occuper un bureau supplémentaire dans le cadre d'un accroissement d'activité, soit 20 m2.

Ce bureau supplémentaire, sollicité par le SEDRE étant actuellement libre d'occupation, il est proposé de donner une réponse favorable à cette demande.

D'autre part, il convient de modifier la dénomination SIRECOM en SEDRE, intervenue à la suite d'une modification des statuts de ce syndicat.

Il convient donc de procéder à la modification de la convention par voie d'avenant prenant en compte :

- la mise à disposition du bureau supplémentaire
- l'actualisation du montant de la redevance annuelle inchangée depuis 2002
- le changement de dénomination du SIREDOM en SEDRE, changement de nom du syndicat intervenu par modification des statuts depuis la signature de la convention

D'autre part, le SEDRE souhaite l'ouverture d'une porte entre deux bureaux. Les travaux seront effectués à sa charge, de plus, ce dernier s'engage à restituer les locaux dans leur état initial dans le cas où il serait mis fin à la mise à disposition.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable sur cette demande de travaux dans ces conditions.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer un avenant n°1 en ce sens, à la convention de mise à disposition du SEDRE d'une partie des bureaux de l'Ecosite Sud Essonne.

DELIBERATION :

VU l'exposé de Monsieur le Président

VU la demande de Monsieur le Président du SEDRE en date du 26 janvier 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE BUREAU DU COMITE SYNDICAL,

DONNE, à l'unanimité, un avis favorable à la mise à disposition du SEDRE, d'un bureau supplémentaire de l'Ecosite Sud Essonne,

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du SEDRE de bureaux de l'Ecosite Sud Essonne,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer ledit avenant n°1.

POINT N°3 : PRESENTATION DES ACTIONS DE PREVENTION 2010

Monsieur Francis CHALOT présente les actions de prévention 2010 :

- réduire les quantités de bouteilles en plastique par la promotion de l'eau du robinet
- promouvoir les ampoules basse consommation et la bonne gestion de leur fin de vie
- éviter et récupérer les papiers de bureaux

Il rappelle que ces actions s'inscrivent dans le dispositif du programme de prévention dans lequel le SIREDOM s'est engagé.

Une réunion ayant pour thème la « promotion de l'eau du robinet » va être organisée prochainement.

POINT N°4 : POINT SUR LA REUNION DU COMITE DE LIAISON DU 03/02/10

Monsieur Francis CHOUAT fait un compte rendu de la 1^{ère} réunion d'installation du Comité de Liaison SIREDOM/SEMARDEL.

Tous les membres du Comité étaient présents, à savoir pour le SIREDOM :

- Monsieur Francis CHOUAT
- Monsieur Jean-Claude QUINTARD
- Monsieur Didier CHASTANET
- Monsieur Jacques BEAUDET
- Monsieur Eric VALAT
- Monsieur Arnaud BARROUX
- Monsieur Gérard LACAN, Directeur du SIREDOM

Pour la SEMARDEL :

- Monsieur Pierre CHAMPION, Président de la SEMARDEL
- Monsieur Jacky BORTOLI, Président de CEL
- Monsieur Gilbert PARIS, Président de PSE
- Monsieur Jean-Paul CHARPENTIER, Président de SAER
- Monsieur Marc RAJADE, Directeur Général SEMARDEL

Des axes de travail ont été fixés, notamment la représentation du SIREDOM aux Conseils d'Administration, l'actionnariat, les projets techniques des nouveaux outils de traitement et leurs financements.

Pour la prochaine réunion, le 09 mars, Monsieur Gérard LACAN va préparer des notes sur chacun des thèmes à évoquer.

Monsieur Francis CHALOT souhaite que tous les membres du Bureau soient destinataires des documents ou notes concernant les travaux du Comité de Liaison afin que chacun ait le même niveau d'information.

Monsieur le Président prend bonne note de cette demande.

POINT N°5 : COMITE SYNDICAL DU 11/02/10 – RAPPORTEURS DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Les points de l'ordre du jour du Comité Syndical qui suit la réunion du Bureau sont rappelés et les rapporteurs désignés.

Monsieur Arnaud BARROUX fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 novembre : il faut lire Monsieur Arnaud BARROUX, Vice-Président et délégué titulaire de Bondoufle et non Courcouronnes.

Concernant le point n°5 : convention commune cliente avec MARCOUSSIS, Monsieur Jean-Claude QUINTARD souhaite qu'en contrepartie de la signature de la convention relative aux déchets issus du tri, la commune s'engage à adhérer au SIREDOM pour le traitement de tous ses déchets ménagers et assimilés.

Monsieur Francis CHOUAT informe les membres du Bureau qu'il a pris contact avec Monsieur le Maire de MARCOUSSIS et que ce dernier serait tout à fait disposé à adhérer au SIREDOM.

POINT N°6 : QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h00.

**Fait à ETAMPES, le 11 février 2010
Le Président du S.I.R.E.D.O.M.,
Franck MARLIN**